

Pièces à joindre à votre demande

Toute demande est à formuler auprès du Centre communal d'action sociale ou de la mairie.
Les pôles personnes âgées, personnes handicapées du Département traiteront les dossiers.

Pièces communes à toutes les aides

- Formulaire de demande obligatoirement signé
- Justificatif d'état civil : copie du livret de famille ou carte d'identité recto verso.
En cas de divorce : copie du jugement de divorce (ou du livret de famille si mentionné)
- Pour les étrangers : photocopie recto verso de la carte de résidence ou du titre de séjour
- Jugement de mesure de protection judiciaire (curatelle ou tutelle)
- Imprimé sur les conséquences de l'admission à l'aide sociale pour les personnes relevant d'une prise en charge par le Conseil général, dûment complété et signé
- Acte de donation, de vente de biens de moins de 10 ans
- Copie des relevés annuels de tous les comptes du ménage adressés par les banques

Pièces spécifiques à chaque aide

■ Aide ménagère

- Copie recto verso du dernier avis d'imposition sur le revenu du demandeur et de son conjoint, de la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) ou celui des parents dans le cas d'un rattachement fiscal
- Justificatif de l'ensemble des ressources du demandeur et/ou de son conjoint ou partenaire de Pacs (Allocation adulte handicapé, pension d'invalidité, de retraite, salaire d'établissement et Service d'aide pour le travail des 3 derniers mois, rentes, indemnités)
- Évaluation du besoin par le service prestataire d'aide ménagère conventionné
- Copie de la Carte d'invalidité (en cours de validité)
- Notification récente d'allocation adulte handicapé délivrée par la Maison départementale des personnes en situation de handicap

■ FRAIS DE SÉJOUR en établissement pour personnes en situation de handicap ou chez un accueillant familial

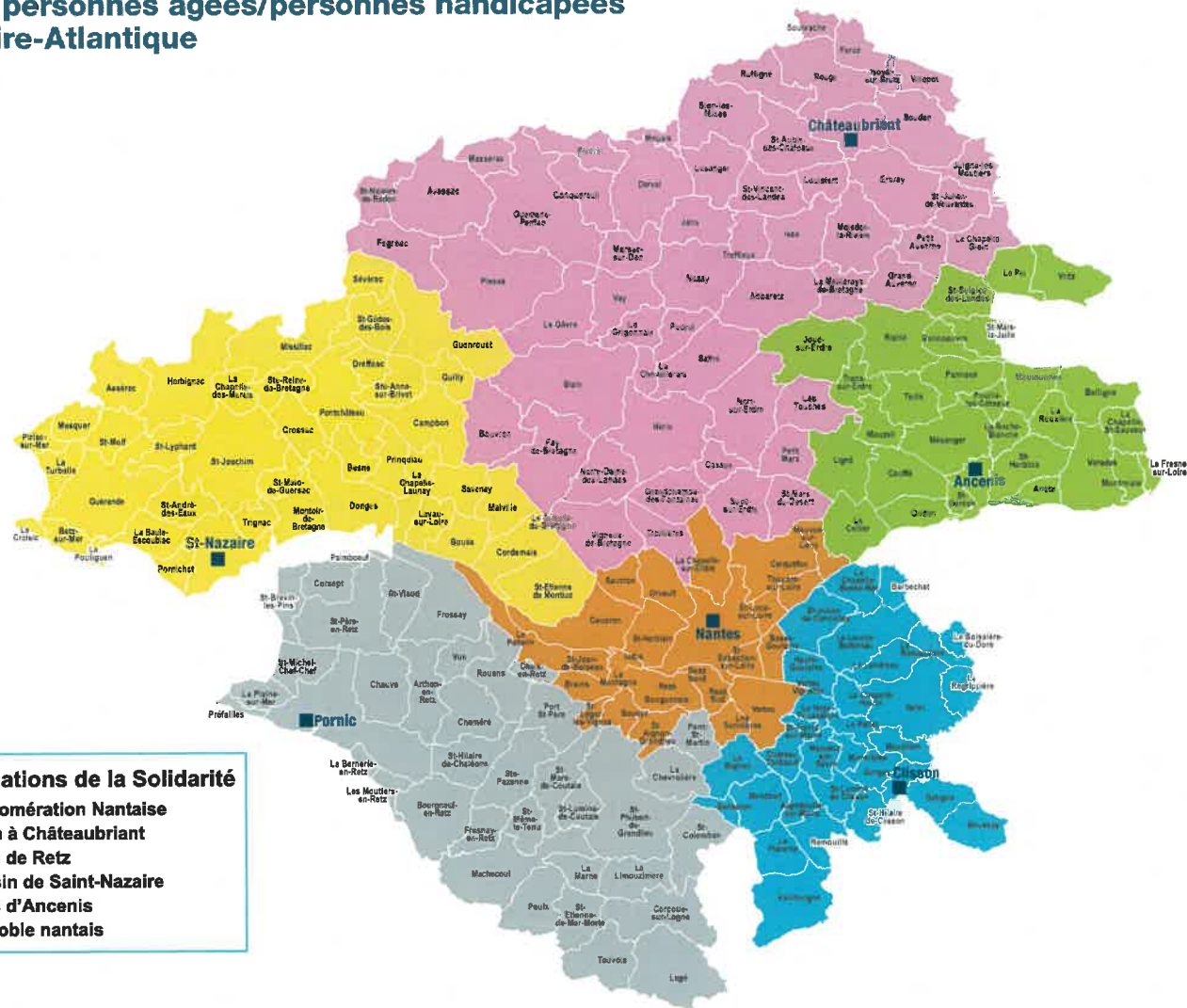
- Notification de la décision d'orientation, de la commission des droits et de l'autonomie (CDA) - Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Justificatif de la cotisation mutuelle et de son montant le cas échéant
- Justificatif de l'assurance responsabilité civile et de son montant le cas échéant
- Justificatif du montant des frais de tutelle dû par l'hébergé le cas échéant

Pièces spécifiques pour les frais de séjour en établissement

- Concernant les établissements Section annexe d'établissement et service d'aide par le travail (SAESAT), Logement accompagné (Logac), Hébergement accompagné (Hébac), accueils de jour, accueils temporaires hors département
- Attestation de présence dans l'établissement sur laquelle doit figurer la date d'entrée dans la structure
- Pour les établissements Foyer d'accueil et d'hébergement (FAH), Foyer d'accompagnement individualisé (FAI), internat Foyer d'accueil médicalisé (FAM) ou foyer de vie
- Attestation de présence dans l'établissement sur laquelle doit figurer la date d'entrée dans la structure
- Justificatif de l'ensemble des ressources du demandeur et/ou de son conjoint ou partenaire de Pacs (Allocation adulte handicapé, pension d'invalidité, de retraite, salaire d'établissement et Service d'aide pour le travail des 3 derniers mois, rentes, indemnités)
- Copie recto verso du dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu de demandeur et de son conjoint ou de la personne avec laquelle est conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) ou celui des parents dans le cas d'un rattachement fiscal

Pièces spécifiques pour les frais de séjour chez un accueillant familial (dossier à transmettre à l'unité accueil familial)

- Notification CAF (Allocation adulte handicapé, allocation logement)
- Relevé d'identité bancaire
- Justificatif de l'ensemble des ressources du demandeur et/ou de son conjoint ou partenaire de pacs s'il y a lieu (Allocation adulte handicapé, pension d'invalidité, pension de retraite, salaire d'établissement et Service d'aide pour le travail des 3 derniers mois, rentes, indemnités)
- Copie recto verso du dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu du demandeur et de son conjoint ou de la personne avec laquelle est conclu un pacte civil de solidarité (Pacs)



- Délégations de la Solidarité**
- Agglomération Nantaise
 - Blain à Châteaubriant
 - Pays de Retz
 - Bassin de Saint-Nazaire
 - Pays d'Ancenis
 - Vignoble nantais

■ **Pôle de la délégation de la solidarité de l'agglomération nantaise**
Immeuble Bizet
3 rue Marguerite Thibert
44000 Nantes
Tél. 02 51 17 22 92 ou 02 51 17 23 97

■ **Pôle de la délégation de la solidarité du bassin de Saint-Nazaire**
12 place Pierre Semard - BP 30423
44616 Saint-Nazaire
Tél. 02 49 77 41 57

■ **Pôle de la délégation de la solidarité de Blain à Châteaubriant**
21 rue Gabriel Delatour
44144 Châteaubriant
Tél. 02 28 04 04 80

■ **Pôle de la délégation de la solidarité du vignoble nantais**
26 rue des Cordeliers
44190 Clisson
Tél. 02 40 54 30 01

■ **Pôle de la délégation de la solidarité du Pays d'Ancenis**
209 bd du Docteur Moutel
44150 Ancenis
Tél. 02 40 83 05 17

■ **Pôle de la délégation de la solidarité du Pays de Retz**
Immeuble des Terres Jarrées II
2 rue du Traité de Rome
44210 Pornic
Tél. 02 40 64 38 30

■ **Dossiers concernant l'accueil familial**
Direction générale Solidarité
Service personnes handicapées
Unité accueil familial
3 quai Ceineray - BP 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 51 17 21 79

Demande d'aide à domicile ou en établissement pour personne en situation de handicap

**Loire
Atlantique**

AIDE À DOMICILE (*)

Aide-ménagère

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT

Accueil familial

Établissement

(*) cocher la case utile

NOM

PRÉNOM



Conseil général de Loire-Atlantique
Direction générale Solidarité
Service personnes handicapées
BP 94109 – 44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 51 17 20 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site : loire-atlantique.fr